

Rejoignez le nouveau Conseil de développement de Liffré-Cormier Communauté

Le 6 juillet 2026, le conseil communautaire de Liffré Cormier Communauté a approuvé l'installation d'un nouveau conseil de développement. Cette instance de démocratie participative sera composée de 37 membres, issus de la population du territoire. L'appel à candidature est lancé **jusqu'au 15 septembre**.

Vous êtes sensible aux enjeux locaux ? Vous souhaitez faire entendre la parole citoyenne et participer à des temps d'échange, de débat et de co-construction ? Cet engagement bénévole est fait pour vous !

Instance citoyenne consultative, il permet aux habitants de s'impliquer concrètement dans la vie du territoire, en contribuant aux réflexions et aux projets qui façonnent l'avenir du territoire de Liffré-Cormier Communauté.

- **Qu'est ce qu'un conseil de développement ?**

Le conseil de développement est une instance de démocratie participative qui porte un regard citoyen sur le projet de territoire, les politiques locales : habitat, santé, aménagement, énergies renouvelables, ... Ces avis sont construits collectivement, à partir des connaissances et des expériences des membres du conseil, qui peuvent également solliciter des expertises extérieures. Il peut donner s'autosaisir de sujets et également jouer un rôle d'animation territoriale. Il conduit ses travaux en privilégiant l'intérêt général et le pluralisme des idées.

- **Bilan du conseil de développement 2020-2026 :**

Très mobilisé durant le mandat précédent dans l'élaboration de politiques stratégiques de Liffré-Cormier Communauté, l'activité du CODEV de 2020 à 2026 s'est organisée autour des thématiques suivantes :

- Mobilités : Participation aux réunions du Comité des partenaires mobilités ; élaboration du guide des mobilités.
- Energies renouvelables : Visites d'installations de production en énergies renouvelables dans le Mené ; co-organisation de visites d'installations énergies renouvelables dans le cadre du mois « Agissons pour le Climat » ; élaboration du guide d'un du photovoltaïque ;

participation aux réunions de concertation du Schéma directeur des énergies renouvelables et aux ateliers ENR citoyen.

- Eau : Recueil d'expériences et rencontres avec les élus et les organismes gestionnaires.
- Urbanisme et habitat : Participation aux réunions de concertation, production d'avis sur le PADD et contribution à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et habitat (PLUI-H).
- Alimentation : Participation aux réunions d'élaboration du Projet Alimentaire Territorial.
- Plan Climat Air Energie territorial : participation au séminaire de Bilan à mi-parcours.
- Santé : Réalisation et diffusion d'un questionnaire santé, rapport de synthèse et contribution à l'élaboration du Contrat Local de Santé, organisation et animation d'une conférence débat sur les perturbateurs endocriniens.

Fonctionnement :

Les élus ne peuvent être membres du conseil de développement.

Tous les membres du Conseil de développement sont bénévoles.

Les futurs membres choisiront le(s) groupe(s) de travail auxquels ils souhaitent participer, selon les thématiques qui les intéressent.

Le Conseil de développement dispose de moyens (appuis techniques et budget) mis à disposition par la communauté de communes.

Calendrier du conseil de développement :

- 15 septembre 2026 : fin de l'appel à candidature
- 6 octobre 2026 : désignation des membres du conseil de développement
- Octobre 2026 : Installation du conseil de développement

Comment candidater ?

Tous les citoyens (majeurs), habitant dans l'une des neuf communes de Liffré-Cormier Communauté ou y ayant un engagement professionnel ou associatif, peuvent postuler pour devenir membre du conseil de développement. La composition du conseil de développement devra être représentative du territoire : parité femmes / hommes, âges, communes, types d'acteurs (issus du milieu économique, associatif ou de la société civile...).

→ Pour candidater, merci de remplir le formulaire en ligne avant le 15 septembre en cliquant sur le lien : [Le Conseil de développement - Liffré-Cormier Communauté](#)

→ Pour toute question sur le CODEV, vous pouvez contacter : stephane.loukianoff@liffre-cormier.fr - Tél : 02 99 68 31 31